



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Habilitation du représentant légal

Cette habilitation est destinée à désigner la personne principale en charge de l'utilisation de la plateforme Karoussel dans la transmission des données comptables et analytiques des organismes ayant une activité apprentissage

Création du premier compte utilisateur

Mise à jour¹

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 6123-5 6, L. 6231-4, et L. 6352-6 à L. 6352-10,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage en application de l'article L. 6231-4 du code du travail dans sa version en vigueur,

Vu les obligations ainsi prévues de mettre en place une comptabilité analytique pour l'activité apprentissage des centres de formation d'apprentis et de la transmettre à France compétences dans le cadre de sa mission d'observation des coûts,

Vu le choix de France compétences de recourir à une plateforme dématérialisée appelée « Karoussel »²,

Je, soussigné(e),

CIVILITÉ NOM PRÉNOM

M. Mme.

FONCTION

COURRIEL :

représentant(e) légal(e) de l'organisme déclarant suivant :

RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME DÉCLARANT :

ADRESSE DE L'ORGANISME DÉCLARANT :

N° SIRET :

NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ (NDA) :

DÉNOMINATION GRAND PUBLIC, LE CAS ÉCHÉANT :

habite, par la présente, à effectuer les actions listées ci-après au nom et pour le compte de l'organisme déclarant :

CIVILITÉ NOM PRÉNOM

M. Mme.

COURRIEL :

FONCTION AU SEIN DE L'ORGANISME :

1/ La mise à jour concerne les organismes existants ou les nouveaux qui ont connu des modifications dans leur organisation (changement de représentant légal, de la personne habilitée ou de raison sociale sans modification de SIRET au cours de la campagne considérée)

2/ L'attention des organismes de formation est attirée sur le fait que Karoussel constitue la voie principale d'échanges de données avec France compétences concernant la remontée des données comptables et analytiques.

Immeuble CANOPY – 6, Rue du Général Audran – 92400 Courbevoix

Tél. : 01 81 69 01 40

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation
de la formation professionnelle et de l'apprentissage



Financement de
la formation professionnelle
et de l'apprentissage



Cette habilitation autorise la personne habilitée :

- à créer sur la plateforme Karoussel de France compétences, pour l'organisme déclarant, le premier compte utilisateur « gestionnaire de compte », ou à le mettre à jour si celui-ci existe déjà ;
- à créer, à valider et/ou mettre à jour, le cas échéant, le second compte utilisateur « gestionnaire de compte » ainsi que les trois comptes utilisateurs secondaires³ ;

N.B. : Les actions relevant des attributions de la personne habilitée, du titulaire du second compte « gestionnaire » et des trois utilisateurs secondaires sont réalisées sous le contrôle et la responsabilité de l'organisme de formation.

- à assurer, pour le compte de l'organisme déclarant, l'administration de la plateforme et la mise à jour de l'ensemble des données de l'organisme. Pour respecter les termes du RGPD, chaque utilisateur fera les modifications qui le concernent, sauf en cas de mouvement de personnel ou cas particuliers signalés à France compétences ;
- à télécharger la déclaration relative à la remontée des données comptables et analytiques, à la renseigner et à la transmettre à France compétences via la plateforme Karoussel ; à cet égard, les titulaires des comptes utilisateurs secondaires sont également habilités à télécharger la déclaration et à la transmettre à France compétences via la plateforme Karoussel dans les délais impartis.

Dans la réalisation de toutes ces actions, la personne habilitée et les autres éventuelles titulaires des comptes utilisateurs sont tenus de respecter les consignes émises par France compétences dans le cadre de l'utilisation de l'outil (conditions générales d'utilisation, notices techniques, etc.).

DATE :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL ET CACHET :



N.B. : En cas de changement du représentant légal ou de la personne habilitée au cours de la campagne de transmission des données, nous vous invitons à déposer une nouvelle habilitation signée du nouveau représentant légal et mettre à jour les informations figurant sur la plateforme Karoussel.

France compétences, responsable du traitement, traite vos données à caractère personnel afin de vous permettre de transmettre la comptabilité analytique de l'organisme de formation ayant une activité apprentissage (OFA) dont vous dépendez et de vous envoyer des communications et des enquêtes relatives à l'apprentissage.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données, du droit de limiter le traitement de vos données, du droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée ainsi que du droit de définir le sort de vos données après votre décès.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos droits et de vos données, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité en cliquant ici :

<https://inscription-comptes-apprentissage.francecompetences.fr/politique-confidentialite>

^{3/} Les comptes utilisateurs secondaires sont les comptes créés après qu'un premier compte « gestionnaire de compte » ait été créé par l'organisme considéré et validé par France compétences ; ces comptes secondaires sont validés par l'administrateur, c'est-à-dire par la personne ayant créé le compte principal, qui dispose d'un profil « gestionnaire de compte » sur la plateforme.

